

**CONTROLUL JURISDICTIONAL
ASUPRA ADMINISTRAȚIEI PUBLICE ROMÂNEȘTI.
ANALIZĂ COMPARATIVĂ CU ALTE STATE EUROPENE (II)**

Dana APOSTOL TOFAN*

Résumé :

L'étude présente quelques aspects concernant la procédure dans le domaine du contentieux administratif dans certains pays de l'Union Européenne.

Dans le même temps, sont mises en discussion les éléments essentiels de la procédure du contentieux administratif roumain consacrée par la Loi no.554/2004 améliorée par la Loi no. 262/2007. Un intérêt particulier présente les modifications de l'institution du contentieux administratif concernant les sujets de saisir l'instance – il s'agit de sections spécialisées dans les instances ordinaires: tribunaux, cours d'appel et la Haute Cour de Cassation et de Justice – ainsi que la possibilité d'agir d'une personne lésée dans un de ses droits ou dans un intérêt légitime par un acte administratif d'un tiers, la possibilité d'agir – dans certaines conditions – de l'Avocat du peuple, du Ministère public, de l'Agence Nationale des Fonctionnaires Publics, l'exception d'illégalité, la publication au Moniteur Officiel des arrêtés définitifs et irrévocables par lesquels ont été annulés des actes administratifs normatifs etc.

Mots-clés: droit, contentieux administratif, excès du pouvoir, l'Avocat du peuple, Ministère public.

* Prof. univ. dr. Apostol Dana Tofan, cercetător științific gr I la Institutul de Cercetări Juridice „Acad. Andrei Rădulescu” al Academiei Române, e-mail icj_juridic@yahoo.com